

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 27 avril 2022 à 18 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; Donna Anber, Vincent Cammisano, James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Karla Abraham Di Francesco et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Présent par visioconférence : Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport.

0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

HEURE : 18 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/04/27-CA-001 soit adopté sans modification.

EC-220427-CA-0042

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal du 30 mars 2022

Approbation du
procès-verbal du
30 mars 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 30 mars 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

EC-220427-CA-0043

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Frais professionnels – architecte – remplacement de la toiture – école secondaire de Rosemère

Frais professionnels – architecte

École secondaire de Rosemère

Remplacement de la toiture

EC-220427-MR-0044

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-MR-0144 et le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-210820-MR-0007 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser tous les projets de rénovation au cours des trois prochaines années;

ATTENDU la nécessité de remplacer la toiture de l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU QUE la firme d'architecture Arcand-Laporte-Klimpt, Architectes S.E.N.C.R.L., s'est vu attribuer le projet de remplacement de la toiture de l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU QUE la firme d'architecture avait initialement soumis des frais professionnels de 63 085,00 \$, avant les taxes, ne comprenant pas les frais de supervision des travaux de construction;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires avait adopté la résolution n° CC-220330-MR-0072 engageant l'entreprise Couverture Montréal-Nord ltée comme entrepreneur pour ce projet;

ATTENDU QUE la firme d'architecture a révisé ses frais en conséquence pour y inclure la supervision des travaux de construction à la suite de l'engagement de la firme Couverture Montréal-Nord ltée;

ATTENDU QUE les frais de la firme d'architecture totalisent maintenant 85 707,67 \$, avant les taxes, ou 91 610,14 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les frais professionnels de la firme Arcand-Laporte-Klimpt, Architectes S.E.N.C.R.L., au coût total de 85 707,67 \$, avant les taxes, ou 91 610,14 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Frais professionnels – architecte – rénovation des blocs sanitaires, phase n° 1 – école secondaire de Rosemère

Frais professionnels – architecte

École secondaire de Rosemère

Rénovation des blocs sanitaires, phase n° 1

EC-220427-MR-0045

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-MR-0144 et le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-210820-MR-0007 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser tous les projets de rénovation au cours des trois prochaines années;

ATTENDU la nécessité de rénover les blocs sanitaires de l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU QUE la firme d'architecture Arcand-Laporte-Klimpt, Architectes S.E.N.C.R.L., s'est vu attribuer le projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire de Rosemère;

ATTENDU QUE la firme d'architecture avait initialement soumis des frais professionnels de 64 365,16 \$, avant les taxes, ne comprenant pas les frais de supervision des travaux de construction;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires avait adopté la résolution n° CC-220330-MR-0075 engageant l'entreprise Constructions Larco inc. comme entrepreneur pour ce projet;

ATTENDU QUE la firme d'architecture a révisé ses frais en conséquence pour y inclure la supervision des travaux de construction à la suite de l'engagement de la firme Constructions Larco inc.;

ATTENDU QUE les frais de la firme d'architecture totalisent maintenant 96 258,06 \$, avant les taxes, ou 102 887,11 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les frais professionnels de la firme Arcand-Laporte-Klimpt, Architectes S.E.N.C.R.L., au coût total de 96 258,06 \$, avant les taxes, ou 102 887,11 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 37

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 11 mai 2022